



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS**

À une séance extraordinaire de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours tenue au 1, chemin de l'Hôtel-de-Ville, Notre-Dame-de-Bonsecours, Québec, le 19 décembre 2022 à 18h30 et à laquelle sont présents :

Aux conseillers(ère) Nancy Lafleur, Thomas Lavoie, Denis Beauchamp, Luc Beauchamp et James Gauthier

Madame la conseillère France Nicolas est absente.

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Carol Fortier.

Jason Carrière, directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

Le directeur général et greffier-trésorier informe le conseil que l'avis de convocation a été livré conformément à l'article 156 du Code municipal.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de l'assemblée ;
- 2- Adoption de l'ordre du jour ;
- 3- Adoption du programme triennal d'immobilisation 2023-2025 ;
- 4- Période de question ;
- 5- Levée de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2022-12-271

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

ET RÉSOLU :

Que la séance soit ouverte.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-12-272

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2023-2024-2025

2022-12-273

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours



Et résolu que ce conseil adopte le programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025, tel que présenté, à savoir :

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

	2023	2024	2025
IMMOBILISATIONS			
RÉSEAU ROUTIER	300 000 \$	200 000 \$	100 000 \$
RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE	7 000 \$		
INCENDIE			
INFORMATIQUE			
TOTAL :	307 000 \$	200 000 \$	100 000 \$

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-12-274

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NANCY LAFLEUR

ET RÉSOLU :

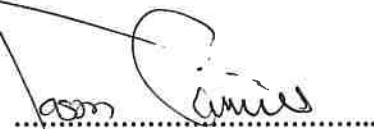
Que l'assemblée soit et est levée à 18h41.

NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Carol Fortier
Maire



Jason Carrière
Directeur général et greffier-trésorier

Copie originale